



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 17 et 18 mars 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2386-20210323

2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 17 MARS 2021	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 18 MARS 2021	4
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	5
REMARQUES FINALES	8

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le mercredi 17 mars 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (Ordre de l'Assemblée le 16 mars 2021)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé), vice-président

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Polo (Laval-des-Rapides) en remplacement de M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)

Autres députés présents :

M. Ouellette (Chomedey)

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 46, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président indique que, jusqu'au 2 avril 2021, tous les votes doivent être tenus par appel nominal, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

M. le président dépose les documents cotés CAT-071 et CAT-072 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 h 30.

À 14 h 37, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice), M. Thouin (Rousseau) et M. Tremblay (Dubuc) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté (vote identique au vote sur l'article 1).

Article 3 : Un débat s'engage.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 20, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Simon Allaire

MOB/ag

Québec, le 17 mars 2021

Deuxième séance, le jeudi 18 mars 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (Ordre de l'Assemblée le 16 mars 2021)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé), vice-président

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Polo (Laval-des-Rapides) en remplacement de M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)

Autres députés présents :

M. Ouellette (Chomedey)

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 15, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am a (annexe II).

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) - 1.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Tardif (Lavolette-Saint-Maurice), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 5.

L'amendement est rejeté.

Une discussion s'engage.

À 12 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 04, la Commission reprend ses travaux.

À 14 h 38, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 33 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 3.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Ouellette (Chomedey) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 3 suspendue précédemment.

Article 3 (suite) : M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) retire l'amendement coté Am c.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

À 16 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement coté Am 2.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am b suspendue précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Nichols (Vaudreuil) retire l'amendement coté Am b.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am 2 suspendue précédemment.

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

L'article 3, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Article 5 : L'article 5 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

M. Allaire (Maskinongé), propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

REMARQUES FINALES

M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Ouellette (Chomedey), M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata), M. Jacques (Mégantic) et M^{me} Laforest (Chicoutimi) font des remarques finales.

À 17 h 14, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 19 mars 2021, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Marc Tanguay

ML/ag

Québec, le 18 mars 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
art. 4

**AMENDEMENT
PROJET DE LOI N° 85**

**LOI VISANT À FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 DANS LE CONTEXTE DE LA
PANDÉMIE DE LA COVID-19**

ARTICLE 4

Insérer, dans le deuxième alinéa de l'article 4 de ce projet de loi et après
« informer », « , par écrit, ».

adopté ML.

AMENDEMENT
PROJET DE LOI N° 85

Am 2
art 3

LOI VISANT À FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 DANS LE CONTEXTE DE LA
PANDÉMIE DE LA COVID-19

ARTICLE 3

À l'article 3 de ce projet de loi :

1° remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

2° insérer, dans le troisième alinéa et après « observations », « écrites ».

adopté
ML

ANNEXE II

Amendements non adoptés

Projet de loi n° 85

*Ann a
art. 3*

**Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale
municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la
pandémie de la COVID-19**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Modifier le premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 3 du projet de loi par l'ajout, à la fin, de « ainsi que de tout autre électeur âgé de 65 ans et plus. »

*Rejeté
ML.*

Am b
art. 3

AMENDEMENT

LOI VISANT À FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DU 7
NOVEMBRE 2021 DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PROJET DE LOI 85

Article 3

Modifier l'article 3 du projet de loi par l'insertion, après le premier paragraphe du suivant :

1.1° De permettre, suivant une demande écrite d'une municipalité, les conditions et les modalités permettant à tout électeur âgé de 65 ans et plus de se prévaloir du vote par correspondance.

Retiré
MK.

Am C
Art. 3

Projet de loi n° 85

Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Modifier le premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 3 du
projet de loi par l'ajout, à la fin, de :

« ainsi que de toutes personnes incarcérées habilitées à voter. »

Retiré
ML.

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

- Ville de Montréal. Commentaires dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 CAT-071
- Cabinet de l'opposition officielle Parti Laval. Mémoire sur le projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 CAT-072